VILLE DE
LA VERRIÈRE

Logement et hébergement social

La commune de La Verrière compte près de 1 500 logements sociaux gérés par plusieurs bailleurs. Elle dispose d’un droit de réservation sur environ 25 % de ce parc. Les demandes de logement social se font via un formulaire à renouveler chaque année. En cas d’attente anormalement longue, un recours est possible dans le cadre du Droit au logement opposable (Dalo).

La commune compte environ 1 500 logements sociaux gérés :

- par la société HLM SEQENS (ex Domaxis) pour la résidence du Bois de l’Étang (soit 616 logements),
- par la société Les Résidences Yvelines Essonne Orly-Parc I et II (soit 672 logements)
- par la société ADOMA pour la résidence sociale (soit 200 studettes).

La commune dispose d’un droit de réservation représentant en moyenne 25% du patrimoine locatif, le reste étant réservé à la préfecture et aux représentants du 1% employeur (MGEN, PTT, SNCF, ASTRIA, APEC…).

Demande de logement social à La Verrière

Toute demande de logement (accès à un premier logement ou mutation) doit faire l’objet d’un dépôt de dossier par le biais du formulaire cerfa n°14069*04 accompagné d’une pièce d’identité. Pour rester active, une demande de logement doit être renouvelée tous les ans.

Le formulaire peut être retiré en mairie ou téléchargé sur internet.

La commune s’est dotée d’une charte d’attribution des logements sociaux.
(votée en Conseil municipal, le 11 octobre 2013)

Recours DALO

Si vous avez effectué une demande de logement social dans un délai anormalement long (3 ans et plus) mais qu'aucun logement adapté à votre situation ne vous a été proposé, un recours est possible. Vous pouvez saisir une commission de médiation. Si, en dépit de la décision favorable de la commission, vous ne recevez pas de proposition de logement dans les délais prévus, vous pouvez exercer un recours devant le tribunal administratif au titre du droit au logement opposable (Dalo).

Infos pratiques

Les organismes HLM

LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE
Bailleur qui gère le parc de logement social d’Orly Parc 1 et 2.
Direction Territoriale Ouest
145-147, rue Yves Lecoz - RP 1136 - 78011 Versailles cedex
Tél. : 01 30 84 23 00

Loges de gardien :

- 42 rue Marcel Rivière
- 2 rue Léon Doumerg

Antenne SEQENS
Bailleur qui gère le parc de logement social de la Résidence du Bois de l’Etang
12 Parvis du Colonel Arnaud Beltrame - 78007 Versailles Cedex
Tél. : 01 49 42 79 89

Structure spécialisée
Résidence sociale ADOMA
2 Avenue des Noës - 78320 La Verrière
Tél. : 01 30 13 03 61

La résidence sociale de La Verrière se compose de studios meublés destinés uniquement aux personnes célibataires sans enfant ayant des difficultés à se loger dans le parc immobilier traditionnel.
Dépôt de demande uniquement en ligne.

CNL
Confédération Nationale du Logement
51, rue Gabriel Péri - 78210 Saint-Cyr-l’École
Tél. : 01 30 45 05 01

Les aides à la rénovation de salle de bain

La **rénovation d'une salle de bain** peut représenter un investissement significatif. À savoir qu'il existe un certain nombre d'aides financières disponibles pour aider à alléger les dépenses. Ces aides peuvent provenir de diverses sources, notamment gouvernementales, locales et privées, et peuvent prendre différentes formes, telles que des subventions, des prêts à taux réduit ou des crédits d'impôt.

Tout d'abord, de nombreux gouvernements offrent des programmes de subventions ou de crédits d'impôt pour encourager les propriétaires à rénover

leurs **salles de bain** pour des raisons d'accessibilité, d'efficacité énergétique ou de rénovation durable. Ces programmes peuvent varier selon le pays et la région, mais ils peuvent couvrir une partie importante des coûts de rénovation, en particulier pour les projets qui améliorent l'efficacité énergétique ou qui rendent la salle de bain accessible aux personnes à mobilité réduite. En outre, certaines municipalités proposent également des programmes d'aide à la rénovation qui visent à revitaliser les quartiers et à améliorer la qualité de vie des résidents.

Ces programmes peuvent inclure des subventions, des prêts à taux réduit ou des incitations fiscales pour les projets de rénovation domiciliaire, y compris les salles de bain. Pour choisir vos matériaux de salle de bain, **le spécialiste Aurlane** vous accompagne dans le choix de votre meuble de salle de bain. Enfin, il existe des options de financement privées, telles que les prêts personnels ou les lignes de crédit hypothécaire, qui peuvent être utilisées pour financer une rénovation de salle de bain. Ces options peuvent être particulièrement utiles pour les projets de rénovation plus importants ou pour les propriétaires qui ne sont pas admissibles aux programmes d'aide gouvernementaux.

Documents

Charte d’attribution des logements sociaux
Cerfa n°14069*02 Demande de logement social
Cerfa n°15036*1 Demande DALO
Notice cerfa n°15036 Demande DALO

Liens utiles

Demande en ligne de logement
Dépôt de demande en ligne pour la résidence ADOMA
Recours DALO

Pour l’instruction d’un dossier logement (1re demande ou renouvellement) et pour toute information sur le suivi d’un dossier :
Prendre rendez-vous : actionsociale@mairie-laverriere.fr

- Accueil téléphonique :
  du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Accueil physique / horaires d’ouverture :
  Service social / Rez-de-chaussée de la mairie
  Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45
  Et du mardi au jeudi de 13h30 à 16h45